



RD4U-Board(2024)29-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES
CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

**FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES
Catégorie de Demandes A1.2
Déplacement involontaire en dehors de l'Ukraine**

La Haye

www.RD4U.claims

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégorie de Demandes A1.2 Déplacement involontaire en dehors de l'Ukraine

Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 18 octobre 2024.

Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 6 novembre 2024.

Les termes en majuscule dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des demandes du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans la catégorie de Demandes **A1.2 – Déplacement involontaire en dehors de l'Ukraine**. Il contient les règles spécifiques applicables à la catégorie en question, une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de soumettre, ainsi que des informations et des Preuves supplémentaires qui peuvent être soumises à l'appui de la Demande.
2. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, ce Formulaire de Demande est disponible sous forme numérique dans *Diia*. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit dans *Diia* de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
3. Pour les Demandes de la catégorie A1.2, les règles suivantes s'appliquent additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :
 - 3.1. La catégorie A1.2 concerne les Demandes relatives aux déplacements involontaires en dehors du territoire de l'Ukraine le 24 février 2022 ou à partir de cette date, causés par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine.
 - 3.2. Les Demandes dans la catégorie A1.2 concernent le fait même du déplacement involontaire en dehors de l'Ukraine. Les Demandes liées aux conséquences pécuniaires du déplacement involontaire en dehors de l'Ukraine, telles que la perte d'emploi rémunéré, la perte de logement, les dommages ou la destruction de biens immobiliers résidentiels, ou autres pertes économiques, devront être soumises dans d'autres catégories concernées.
 - 3.3. Une personne « involontairement déplacée en dehors de l'Ukraine » est toute personne qui a été contrainte de fuir ou de quitter son domicile ou son lieu de résidence et de se déplacer hors de l'Ukraine, ou a été incapable de revenir en Ukraine le 24 février 2022 ou à partir de cette date, en raison, ou afin d'éviter, les conséquences défavorables des faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine.
 - 3.4. Une personne qui est ou a été accordée protection ou asile par un autre État en raison des faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine le 24 février 2022 ou à partir de cette date, est considérée comme involontairement déplacée en dehors de l'Ukraine.

- 3.5. Les Demandes pour transfert forcé ou déportation doivent être soumises séparément dans les catégories A2.8 et A2.9 – Transfert forcé ou déportation d'enfants et d'adultes.
- 3.6. Une Demande peut être soumise par ou au nom de chaque personne déplacée involontairement en dehors de l'Ukraine dans la catégorie A1.2. Les Demandes au nom d'enfants mineurs ou de personnes sous tutelle sont soumises conformément aux Règles relatives à la représentation.
- 3.7. Les Demandes de la catégorie A1.2 sont admissibles à être inscrites au Registre des dommages pour l'Ukraine si le déplacement involontaire en dehors de l'Ukraine a eu lieu le 24 février 2022 ou à partir de cette date.
- 3.8. La soumission d'une Demande dans la catégorie A1.2 n'exclut pas la soumission d'une Demande dans la catégorie A1.1 - Déplacement interne involontaire, et vice versa.
4. L' «**Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie A1.2**» contenu dans le présent Formulaire de Demande est reproduit mot pour mot sous forme numérique dans *Diia*. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

* * *

Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie A1.2

- (1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine **dans la catégorie A1.2 – Déplacement involontaire en dehors de l'Ukraine**.
- (2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité de votre Demande à être inscrite au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement vous soit dû. L'examen de votre Demande et l'octroi d'une indemnisation pour déplacement involontaire en dehors du territoire de l'Ukraine seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).
- (3) Avant de soumettre une Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse www.RD4U.claims ou www.RD4U.coe.int, et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des demandes, le Formulaire de Demande et les Règles : Catégorie de Demandes A1.2 - Déplacement involontaire en dehors de l'Ukraine, ainsi que la rubrique questions courantes (FAQ).
- (4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demandes. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour la soumission par des personnes physiques de Demandes pour des déplacements involontaires en dehors de l'Ukraine survenus le 24 février 2022 ou à partir de cette date en raison des faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine – **Catégorie de Demandes A1.2**. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le Formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demande concernée.
- (5) La catégorie A1.2 concerne les Demandes liées au déplacement involontaire en dehors de l'Ukraine. Le montant de l'indemnisation sera déterminé par le mécanisme

d'indemnisation futur. Par conséquent, vous n'êtes pas requis de fournir des Preuves relatives au montant de l'indemnisation pour cette catégorie de Demandes. .

(6) Les Demandes liées aux conséquences pécuniaires du déplacement involontaire en dehors de l'Ukraine, telles que la perte d'emploi rémunéré, la perte de logement ou d'autres pertes économiques, ainsi que les Demandes concernant le transfert forcé ou la déportation d'enfants et d'adultes, doivent être soumises au moyen des Formulaire de Demande correspondants aux catégories concernées.

(7) Votre Demande doit être soumise au registre par l'intermédiaire du portail web de *Diia* à l'adresse www.diia.gov.ua/services/RD4U. Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si votre Demande est admissible à être inscrite au Registre. Vous serez informé(e) de la décision du Registre en temps utile par l'intermédiaire de *Diia*.

(8) Vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de votre Demande, y compris des informations concernant l'identité du Demandeur et les événements liés au déplacement ou départ forcé. Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes.

(9) Vous pourrez soumettre des informations supplémentaires et télécharger des fichiers contenant des Preuves à l'appui de votre Demande, pour autant qu'elles soient conformes aux exigences techniques du Registre. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles soient soumises au Registre.

(10) Vous n'avez pas besoin de compléter votre Demande en une seule fois, et vous pourrez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur. Toutefois, il est conseillé de s'assurer que toutes les informations nécessaires sont préparées et disponibles.

(11) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de votre Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, votre Demande risque de ne pas être inscrite au Registre.

(12) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous acceptez de transférer des données à caractère personnel au Registre et autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données à caractère personnel conformément aux Principes sur la protection des données à caractère personnel du Registre.

(13) Les Demandes soumises par des ressortissants russes ne sont pas admissibles à être inscrites au Registre. Toutefois, les Demandes des ressortissants russes peuvent être inscrites au Registre si ceux-ci peuvent établir qu'ils possèdent également une autre nationalité.

(14) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez qu'elles représentent fidèlement votre identité en tant que Demandeur, votre nationalité, votre droit de faire une Demande et le contenu de la Demande. Vous comprenez que la soumission d'une Demande mensongère ou fausse peut avoir pour conséquence que votre Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

* * *

Questions préliminaires
1. Langue de soumission de la Demande (ukrainien ou anglais)
2. Catégorie de Demande
I. Identification du Demandeur
3. Nom et prénom
4. Genre
5. Date de naissance
6. Nationalité
7. Document d'identité/numéro de passeport
8. Numéro d'identification fiscale ukrainien
9. Numéro d'inscription au registre démographique ukrainien
10. Adresse officielle du Demandeur
11. Adresse effective du Demandeur
12. Numéro(s) de téléphone du contact
13. Adresse électronique
14. Sous-groupe de Demandeurs (<i>tels que membres de l'armée, de la défense territoriale, des forces de l'ordre, travailleurs des services d'urgence, des services publics ou des infrastructures essentielles, personnel médical</i>)
15. Le Demandeur a-t-il été condamné pour un crime lié à l'agression russe contre l'Ukraine
16. Le Demandeur est-il soumis à des sanctions ou à d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
17. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Représentant, les informations d'identification équivalentes relatives à ce Représentant
18. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Centre de prestation de services administratifs en Ukraine, les informations requises par l'article 7 des Règles relatives à la représentation
II. Événement(s) lié(s) à la fuite ou au départ forcé(s)
19. Date(s) de déplacement hors d'Ukraine
20. Adresse au moment du déplacement
21. Adresse(s) après le déplacement (si différente de l'adresse effective du Demandeur)
22. Moyens de départ
23. Informations sur les circonstances qui ont entraîné la fuite ou le départ
24. Informations sur les autres membres de la famille qui ont été déplacés en même temps que le Demandeur (les Demandes pour ces personnes doivent être soumises séparément)
25. Date de fin du déplacement involontaire en dehors de l'Ukraine (le cas échéant)
III. Protection ou asile accordé par un autre État
26. État accordant la protection ou l'asile
27. Date(s) d'octroi de la protection ou de l'asile
28. Document(s) confirmant la protection ou l'asile
IV. Preuves supplémentaires
29. Preuves supplémentaires concernant l'identité du Demandeur
30. Preuves supplémentaires concernant les circonstances qui ont entraîné la fuite ou le départ forcé
31. Preuves supplémentaires concernant l'octroi de la protection ou de l'asile
32. Preuves supplémentaires concernant d'autres éléments de la Demande
33. Commentaires supplémentaires
V. Vérification et soumission
34. Vérification et confirmation des données
35. Vérification de l'identité avant la soumission
36. Accord de transmission de données à caractère personnel

37. Soumission de la Demande

* * *